

AGRICULTURE

PATRIMOINE

MOBILITÉ

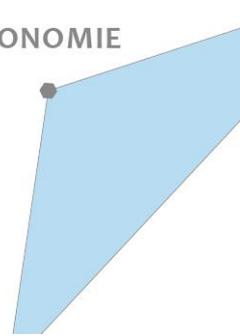


# Bassin de Joinville

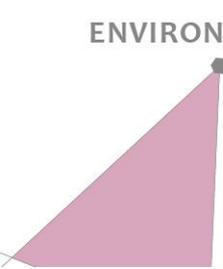
en Champagne



**Rapport de présentation**



ÉCONOMIE



ENVIRONNEMENT



HABITAT

# Chapitre 1 : Synthèse

## stratégique de l'Etat Initial de l'Environnement

### Préambule

Conformément à l'article R.141-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation du PLUi expose l'Etat Initial de l'Environnement et les perspectives de son évolution dans le cadre de l'Evaluation Environnementale du PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville-en-Champagne. Cet exercice permet d'aboutir à la hiérarchisation des enjeux à prendre en compte pour l'élaboration du plan d'urbanisme.

L'analyse des perspectives du scénario « au fil de l'eau » ci-après est réalisée par thème. Elle permet d'accéder à une synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement du PLUi, et doit aboutir à la validation et à une hiérarchisation des enjeux environnementaux prioritaires qui constituent la base de l'évaluation environnementale.

Dans ce sens, le présent document reprend les atouts (●) et faiblesses (●) du territoire issus de l'Etat Initial de l'Environnement qui constituent la base pour décliner les perspectives d'évolution du territoire en l'absence du PLU intercommunal :

- Paysage naturel et Patrimoine ;
- Trame Verte et Bleue ;
- Performance énergétique ;
- Ressources naturelles : eau, déchets, carrières et sous-sol ;
- Risques, nuisances et pollutions.

Les perspectives au fil de l'eau sont basées sur le croisement de plusieurs tendances de manière à restituer de la manière la plus fidèle les dynamiques en cours sur le territoire. Ainsi, le travail exposé ci-après croise :

- La tendance planifiée : Elle prend en compte le projet de SCoT en cours d'élaboration sur le territoire ;
- La tendance observée : un territoire en perte de population avec une croissance modérée et continue, de moindre ampleur pour le reste du territoire ;
- Les projets ou démarches qui peuvent potentiellement impacter le territoire : secteurs pavillonnaires, des secteurs d'activités économiques en cours de développement (ZAE de Saudron à proximité de CIGEO).

Les enjeux environnementaux sont ainsi priorisés selon trois niveaux de hiérarchisation :

- Priorisation forte ●
- Priorisation modérée ●
- Priorisation faible ●

DOCUMENT DE TRAVAIL  
10/2019

# I. Paysage et patrimoine

## 1. Analyses atout/faiblesse et perspectives au fil de l'eau

Indicateurs de suivi du territoire	
<p><b>Paysages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 2 grands ensembles paysagers à l'échelle du territoire et 5 unités paysagères</li> <li>&gt; Une véritable richesse et une diversité de paysages :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environ 44% d'espaces naturels (boisements, prairies, ...)</li> <li>- Environ 52% d'espaces agricoles</li> <li>- 0,3% de surfaces en eau</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Patrimoine bâti</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 site classé : le château du Grand Jardin et son parc à Joinville</li> <li>&gt; 1 site inscrit : le château de la commune de Nully-Trémilly</li> <li>&gt; 42 Monuments Historiques dont 11 classés</li> <li>&gt; 1 Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à Joinville</li> <li>&gt; 2 Labels valorisant le patrimoine joinvillois : « Village étape » et « Petite Cité de caractère »</li> </ul>	
Atouts / faiblesses	Perspectives d'évolution au fil de l'eau
PAYSAGES NATURELS	
Des paysages particulièrement riches et diversifiés, dessinés par le relief et le réseau hydrographique	En l'absence de PLUi et sans orientation globale de préservation s'appuyant sur une approche intercommunale, la richesse paysagère peu mise en valeur, pourrait avoir tendance à perdre en qualité.
Un territoire empreint de ruralité, entre boisements soulignant les lignes de crêtes, pâtures installées sur les coteaux et en fond de vallée, plateaux cultivés, et bourgs ruraux aux ambiances préservées	L'urbanisation non maîtrisée pourra conduire à fermer ponctuellement certaines vues remarquables ou perspectives d'intérêt paysager. L'absence d'exigences d'intégration paysagère des nouvelles constructions pourra également conduire à dégrader l'environnement paysager en créant quelques franges urbaines abruptes, ou des constructions modernes en décalage avec les formes bâties existantes. Plus particulièrement sur ce point, sans anticipation et encadrement du site, le développement économique lié au projet CIGEO pourra déqualifier les paysages environnants.
Des contrastes topographiques ouvrant des cônes de vue remarquables sur les vallées et les plateaux cultivés, et des routes-paysages qui donnent à voir cette richesse paysagère	
Des bourgs enveloppés de ceintures végétales accentuant les ambiances naturelles du territoire	
Des entrées de ville et de territoire globalement qualitatives, renvoyant une image positive du territoire	Par ailleurs, les dynamiques de valorisation des entrées de villes et de territoire seront poursuivies, dans l'optique d'améliorer l'attractivité et l'image du territoire. Néanmoins, certaines nouvelles opérations d'habitat non maîtrisées ou délocalisations d'activité en entrées de ville, pourraient conduire à leur dévalorisation. De la même manière, la poursuite des opérations résidentielles aux architectures normalisées en extension urbaine contribuera à accentuer la banalisation des paysages.
Quelques itinéraires cyclables et piétons de découverte sur le territoire mais relativement peu connectés	
Des évolutions des pratiques agricoles s'orientant vers la monoculture, au détriment de la polyculture élevage traditionnelle du territoire, et formant des paysages peu animés d'éléments naturels et paysagers	
Des pâtures et prairies humides en fond de vallée qui subissent des pressions par l'extension des	En l'absence d'orientation favorisant la diversification de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme

	grandes cultures et l'urbanisation	<p>locaux, et malgré quelques initiatives locales en faveur des circuits-courts, l'uniformisation des paysages agricoles par le développement des grandes cultures pourrait mener à la diminution des pratiques de polyculture-élevage traditionnelle du territoire, poursuivant la simplification des paysages. De même, ces pratiques venant entretenir les paysages, elles contribueront aux dynamiques d'enfrichement des coteaux cultivés et fonds de vallées.</p> <p>Enfin, l'évolution des pratiques culturelles face au changement climatique pourrait également modifier les paysages (modifications des cultures, saisonnalité, ...).</p>
	Des extensions urbaines linéaires en fond de vallée, qui tendent à former un continuum urbain qui referme les paysages	
	Des constructions récentes à l'origine de franges urbaines abruptes et peu intégrées dans le grand paysage	
<b>PATRIMOINE BATI</b>		
	Un patrimoine naturel et bâti riche, remarquable comme ordinaire, porteur de l'identité du Bassin de Joinville en Champagne	<p>Le patrimoine historique (sites, Monuments Historiques) reconnu et faisant l'objet de protection sera maintenu sur le territoire. Les opérations de valorisation du cœur de ville, en lien avec la revitalisation des centres-bourgs, se poursuivront et participeront à la dynamisation de l'attractivité du territoire. Le recensement et la protection du patrimoine vernaculaire pourra se développer, bien que sans coordination globale sur l'ensemble du territoire en l'absence de PLUi.</p> <p>Par ailleurs, le nombre de sièges d'exploitations pourrait décroître. En l'absence d'orientation engendrant visant à permettre la préservation et l'évolution du patrimoine bâti rural, un abandon progressif de ces bâtiments pourrait se produire.</p>
	Des constructions récentes à l'origine de franges urbaines abruptes et peu intégrées dans le grand paysage	Enfin, la poursuite de la banalisation des formes urbaines issues des nouvelles constructions, participeront à la perte des spécificités architecturales locales.

## 2. Enjeux hiérarchisés

ENJEUX DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PLUI	IMPORTANCE DE L'ENJEU
Valoriser la diversité des paysages du Bassin de Joinville en Champagne, support d'un cadre de vie remarquable	1
Préserver des espaces ouverts et valoriser le relief, singularité support de vues lointaines sur le grand paysage	1
Assurer le maintien des ceintures végétales au cœur des bourgs	1
Préserver le patrimoine bâti remarquable et vernaculaire du territoire, revaloriser en particulier le patrimoine lié à l'eau	1
Maîtriser les développements urbains en extension pour préserver les silhouettes villageoises	1
Déployer un véritable maillage d'itinéraires de découverte du territoire	2
Maintenir les percées visuelles sur les coteaux boisés ou cultivés depuis les bourgs	2
S'engager pour le développement des circuits-courts dans une logique d'alimentation durable et d'autosuffisance du territoire	2
Maintenir les coupures vertes créant des respirations dans les continuums anthropisés de fond de vallée	2

DOCUMENT DE TRAVAIL  
10/2019

## II. Trame Verte et Bleue

### 1. Analyses atout/faiblesse et perspectives au fil de l'eau

Indicateurs de suivi du territoire	
<p><b>Périmètres d'inventaire et de protection de la biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 3 Sites Natura 2000 Directive « Habitat » pour 1,1% de la superficie du territoire</li> <li>&gt; 24 ZNIEFF de type I et 6 ZNIEFF de type II, soient 10 984 hectares correspondant à 15,7% du territoire</li> <li>&gt; 1 zone humide de la convention RAMSAR, représentant 5 909 hectares, soit 8,5% du territoire</li> </ul> <p><b>Réseau écologique - Trame Verte et Bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 4 sous-trames de la TVB : milieux humides, aquatiques, forestiers, et ouverts</li> </ul>	
Atouts / faiblesses	Perspectives d'évolution au fil de l'eau
PERIMETRE D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION	
De nombreux périmètres d'inventaires et de protection de la biodiversité témoignant de la richesse écologique du territoire	Dans la perspective d'un scénario tendanciel, l'ensemble des sites protégés pour leur importance écologique sera maintenu sur le territoire, et de nouveaux sites pourront faire l'objet de nouvelles protections et/ou d'une acquisition foncière.
RESEAU ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE	
Un territoire rural avec une abondance et une diversité d'espaces de nature remarquables pour un territoire de cette échelle	A l'inverse, certains secteurs de nature d'intérêt écologique local ne bénéficiant pas de protection pourront être fragilisés (petits boisements, prairies de fond de vallée, zones humides haies, etc.) et menacés par diverses pressions. Particulièrement, le projet de zone d'activités économiques liée au projet CIGEO pourra participer à fragmenter les corridors écologiques et créer de nouvelles pressions sur la biodiversité.
Une trame bleue développée et complexe, parcourue de zones humides particulières et support de véritables continuités écologiques	En l'absence de PLUi et d'une réflexion globale sur la préservation du maillage vert du territoire notamment en lien avec la diversification agricole, les structures naturelles et paysagères risqueront de s'amenuiser.
Une sous-trame boisée riche et structurée par plusieurs forêts et petits boisements qui parsèment le territoire	De la même manière, les espaces de nature plus ordinaires et la nature en ville pourront être progressivement effacés par les développements du territoire en cœur de bourg et au niveau des ceintures vertes existant en frange des villes et villages.
Une nature présente jusqu'au cœur des villages, limitant l'imperméabilité du tissu bâti aux déplacements de la biodiversité.	Les espaces naturels et cultivés, formant les réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, pourraient être impactés par le développement urbain (urbanisation en lisière forestière, développement linéaire en fond de vallée
Des espaces agricoles peu diversifiés, qui tendent à s'uniformiser, actuellement peu propices au développement et aux déplacements de la biodiversité	
Des fonds de vallées parfois marqués par un développement urbain peu favorable à la circulation de la biodiversité	
De nombreuses infrastructures qui fragmentent les espaces naturels et perturbent les déplacements des espèces (lignes électriques, passages à niveau, obstacle à l'écoulement des	

<p>cours d'eau, ...).</p>	<p>et périurbanisation des bourgs) altérant également la fonctionnalité écologique du territoire.</p> <p>La diminution de la qualité biologique de ces espaces naturels via la perte de fonctionnalité du réseau écologique risquerait d'engendrer un isolement des populations et donc une perte de biodiversité.</p>
---------------------------	--

## 2. Enjeux hiérarchisés

ENJEUX DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PLUI	IMPORTANCE DE L'ENJEU
Protéger et valoriser le réseau hydrographique relativement dense, accompagné de ripisylves qualitatives	1
Renforcer le rôle de corridor écologique multitrame des vallées de la Marne, de la Blaise et du Bras de la Saulx, et préserver les fonctionnalités écologiques et épuratoires des milieux aquatiques-humides	1
Préserver les espaces naturels, aquatiques, humides et agricoles afin de conserver les réservoirs de biodiversité et notamment les zones humides du territoire	1
Assurer le maintien des corridors écologiques fonctionnels du territoire, et restaurer les corridors dégradés	1
Concilier la préservation de la trame verte et bleue avec les activités humaines (pressions urbaines, limitation des pollutions, développement du potentiel écologique des espaces agricoles, ...)	1
Maintenir les ceintures vertes entourant les villes et villages, support d'une nature en ville riche.	1
Limiter les pressions des développements urbains sur la Trame Verte et Bleue, notamment au niveau des lisières forestières, et valoriser l'insertion des espaces multifonctionnels	2
Développer le potentiel écologique des vastes plaines agricoles, et maintenir et restaurer la sous-trame des milieux ouverts, menacée par les extensions urbaines et les pratiques agricoles	2

### III. Performance énergétique

#### 1. Analyses atout/faiblesse et perspectives au fil de l'eau

Indicateurs de suivi du territoire	
<p><b>Sobriété énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 34 MWh/hab/an ou 9,9 tep/hab/an</li> <li>&gt; 22% des consommations issues des énergies renouvelables</li> <li>&gt; 5,3 tonnes de Co2/hab/an (directes et indirectes)</li> <li>&gt; Taux de précarité : entre 28% et 46%</li> <li>&gt; Taux de vulnérabilité : 26% et 34%</li> <li>&gt; 62% des logements construits avant 1971 (1<sup>ère</sup> Réglementation Thermique)</li> <li>&gt; 81% des trajets domicile-travail en voiture</li> </ul> <p><b>Développement des énergies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 30MWh/hab/an produits</li> <li>&gt; Mix énergétique renouvelable : 49,4% par le Bois-énergie et 47% par l'éolien</li> <li>&gt; 85grands mats d'éoliennes</li> </ul> <p><b>Vulnérabilité au changement climatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; + 1,51°C à l'horizon 2055 et + 2,84° C à l'horizon 2100 en milieu rural</li> </ul>	
Atouts / faiblesses	Perspectives d'évolution au fil de l'eau
<b>SOBRIETE ENERGETIQUE</b>	
Des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet-de-serré liées aux activités résidentielles, aux flux de déplacement et au secteur agricole malgré des ratios par habitants plus bas qu'à l'échelle nationale	<p>En l'absence de PLUi qui pourrait venir créer une dynamique démographique et compte-tenu des objectifs nationaux (Grenelle, Loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte...) et tendances sur le territoire, les consommations énergétiques et émissions de GES pourraient légèrement diminuer ces prochaines années.</p> <p>Néanmoins, l'aménagement de projet structurant notamment de zone d'activités en lien avec le projet CIGEO pourrait venir considérablement accroître et inverser les tendances notamment issues du secteur industriel.</p> <p>Par ailleurs, en l'absence de PLUi, la poursuite des mesures d'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments, la performance des nouvelles constructions et le développement de solutions alternatives à l'automobile ne permettront pas de limiter les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet-de-serre de manière conséquente.</p> <p>De plus, les incertitudes sur le coût des énergies fossiles et les nouveaux besoins en chauffage ou en refroidissement liés au réchauffement climatique pourraient également conduire à une fragilisation</p>
Une dépendance aux énergies fossiles et nucléaire conséquente	
Des ménages en situation de précarité Et de vulnérabilité énergétiques (typologie de l'habitat et des trajets domicile-travail trop souvent réalisés en voiture)	
Des leviers mis en place pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements (OAPH-RU, AMI « Centre Bourg ») et des alternatives à l'automobile déjà existantes	

	économique des ménages si la rénovation énergétique du parc bâti n'est pas encouragée efficacement. Par ailleurs, la dépendance des populations à l'usage de leur voiture devrait aussi augmenter.
<b>DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES</b>	
Un mix énergétique durable dynamique qui a plus que doublé entre 2005 et 2016	<p>Au fil de l'eau, le développement de certaines énergies renouvelables d'ores et déjà implantées sur le territoire telles que l'éolien ou encore la filière bois-énergie dans le cadre des chaufferies biomasse devrait se poursuivre.</p> <p>Pour autant, sans diversification du mix énergétique, les massifs du territoire et des alentours largement sollicités pourraient voir leurs fonctionnalités écologiques ou paysagères dégradées.</p> <p>D'autres dynamiques très localisées (photovoltaïque en toiture, méthanisation agricole, puits géothermiques...) à l'échelle des particuliers ou issues des communes devraient permettre de diversifier le mix énergétique et ainsi de diminuer les pressions sur les ressources fossiles et par conséquent les ressources naturelles.</p> <p>Malgré ces différentes dynamiques, la part des énergies fossiles dans l'approvisionnement du territoire et la dépendance du territoire à celles-ci devraient rester importantes.</p>
Des filières éoliennes et bois-énergie déjà bien développées	
Des potentiels en énergies renouvelables intéressants à développer ponctuellement	
Un mix énergétique durable consommé encore faible (22%)	
<b>QUALITE DE L'AIR</b>	
Une qualité de l'air relativement bonne sur le territoire, éloigné des sources principales de pollutions	<p>La qualité de l'air sur le territoire devrait être globalement préservée compte-tenu des tendances démographiques projetées au fil de l'eau. Néanmoins, le changement climatique pourrait venir dégrader l'ensemble de la qualité de l'air et engendrer des pics de pollution de plus en plus fréquents.</p> <p>Certains secteurs soumis à des pressions urbaines qui engendreront l'aménagement de nouvelles zones d'activités et voies routières pourraient dégrader localement la qualité de l'air. La vulnérabilité des populations les plus sensibles face aux nouvelles pollutions pourrait augmenter.</p>
Une population vulnérable à la pollution de l'air à proximité directe des infrastructures routières et des activités industrielles	
<b>VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	
Un écosystème vulnérable au changement climatique	Le changement climatique pourrait venir perturber les tendances au fil de l'eau par des besoins en chauffage ou en refroidissement plus fréquents et soutenus et par la dégradation localisée de la qualité de l'air (pics de pollutions ...) notamment à proximité des axes routiers.

## 2. Enjeux hiérarchisés

ENJEUX DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PLUi	IMPORTANCE DE L'ENJEU
Réduire les émissions de GES et les consommations énergétiques en particulier issues des secteurs des transports routiers à travers des alternatives plus durables (renforcement des transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques, hybrides ou au gaz naturel...)	1
Réduire la précarité énergétique de la population particulièrement prégnante sur le territoire par la poursuite des actions de rénovation énergétiques	1
Anticiper et prendre en compte le changement climatique dans les documents d'urbanisme, et contribuer aux réflexions sur la résilience	1
Intensifier l'approvisionnement énergétique durable sur le territoire à travers la poursuite des filières d'énergies renouvelables développées (éolien, bois-énergie), la diversification du mix énergétique à partir de ressources locales (méthanisation agricole...)	2
Préserver la qualité de l'air et poursuivre la réduction des polluants atmosphériques	2

DOCUMENT DE TRAVAIL  
10/2019

## IV. Ressources

### 1. Analyses atout/faiblesse et perspectives au fil de l'eau

Indicateurs de suivi du territoire	
<p><b>Ressource en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 PAOT 2016-2018</li> <li>&gt; 1 SDAGE Seine-Normandie</li> <li>&gt; 55% des masses d'eau considérées en bon état à l'échelle du département de la Haute-Marne (2015)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 état chimique mauvais sur la Blaise</li> <li>o 3 états écologiques moyens (Ceffondet, La Saulx et l'Orge)</li> </ul> </li> <li>&gt; 100% des masses d'eau souterraine en bon état quantitatif (2015)</li> <li>&gt; 1 190 000 m3 prélevés sur le territoire (2016) dont 92% pour l'alimentation en eau potable et 8% l'industrie</li> <li>&gt; 17 communes impactées par la présence de pesticides dans l'eau</li> <li>&gt; 45 captages actifs :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 captage prioritaire (Thonnance-lès-Joinville)</li> <li>o 7 captages sensibles au titre du SDAGE</li> <li>o 25 captages protégés, 14 démarches en cours et 5 engagées</li> </ul> </li> <li>&gt; 33% des communes en assainissement collectif</li> <li>&gt; 14 stations d'épuration</li> <li>&gt; Une capacité d'épuration résiduelle de 7%</li> </ul> <p><b>Gestion des déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ratios de collecte                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o 223 kg/hab/an d'Ordures Ménagères Résiduelles</li> <li>o 20 kg/hab/an de corps creux et plats</li> <li>o 36,6 kg/hab/an de verre</li> </ul> </li> <li>&gt; Refus de tri : 5% pour les corps plats et 20,3% pour les corps creux</li> <li>&gt; Traitement :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Rendement énergétique du centre de valorisation de Chaumont : 64%</li> <li>o 41 000 tonnes valorisées</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Sous-sol et carrières</b>                      En attente du Schéma Régional des Carrières (SRC)</p>	
Atouts / faiblesses	Perspectives d'évolution au fil de l'eau
RESSOURCE EN EAU	
Un réseau hydrographique qui valorise le paysage de la CCBJC	Au fil de l'eau, la consommation d'eau potable liée aux besoins des habitants devrait diminuer (- XX millions de m3) à l'horizon XX.  Néanmoins, le développement et l'implantation d'activités économiques dans le cadre du projet CIGEO pourrait venir augmenter les demandes en eau potable. Les pressions quantitatives pourraient se poursuivre particulièrement sur les secteurs d'ores et déjà sous tensions (SI en eau d'Echenay ; Poissons, Saily, Noncourt...).
Des masses d'eau en général de bonne qualité sur le territoire et des captages sécurisés ou en cours par des périmètres de protection.	
Quelques cours d'eau en états écologique et chimique moyen ou mauvais	
Des masses d'eau souterraines à l'état chimique dégradé car altérées par des pollutions (pesticides, nitrates)	

<p>Une partie des communes rurales en assainissement collectif en cours de raccordement</p>	<p>Les rejets de polluants (nitrates, pesticides...) liés notamment à l'activité agricole et à l'assainissement se poursuivent également et impactent la qualité de la ressource en eau pouvant entraîner également des pressions qualitatives et quantitatives. Par ailleurs, il est à noter que les changements climatiques à venir (sécheresse, épisodes pluvieux forts ...) risqueraient d'entraîner un ralentissement des recharges des nappes phréatiques et une diminution de la disponibilité de la ressource en eau potable à l'échelle du territoire.</p>
<p>Un parc de STEP relativement conforme équipement sur l'ensemble du territoire</p>	
<p>Un parc de stations d'épuration vieillissant</p>	
<p>Des réseaux d'assainissement majoritairement unitaires</p>	
<p>Des actions engagées pour la qualité des milieux naturels et pour l'amélioration de l'assainissement (SDAGE, POAT 2016-2018)</p>	<p>Ainsi, en l'absence de PLUi et sans actions de préservation fortes des principaux éléments épurateurs (zones humides, haies), la dégradation de la qualité de l'eau et des cours d'eau pourrait s'aggraver localement. Néanmoins, la protection des captages d'eau potable par la mise en place de périmètres immédiats, rapprochés, et éloignés et les réflexions en cours devraient tout de même permettre une amélioration de la qualité des eaux conformément aux dispositions du SDAGE et du POAT 2016-2018 venant sécuriser les ressources.</p> <p>Par ailleurs, en l'absence de PLUi et suivant les tendances démographiques au fil de l'eau, les besoins en assainissement devraient diminuer (- XX m3). Seule l'implantation de zones d'activités conséquentes pourrait venir compromettre les capacités épuratoires du territoire. La poursuite des travaux au niveau des STEP et des réseaux viendront limiter les dysfonctionnements (non-conformité...) liés au vieillissement des certaines stations d'épuration.</p>

**GESTION DES DECHETS**

<p>Des tonnages collectés en hausse globalement sur le territoire</p>	<p>En raison de la baisse démographique qui se poursuivra au fil de l'eau, une baisse de la quantité de déchets à collecter et à gérer pourrait être observée. En effet, la baisse de XX habitants à l'horizon XX, induira une diminution de la production de XX tonnes de déchets à collecter et à traiter par an.</p>
<p>Des tonnages de déchets relativement faibles vis-à-vis des territoires voisins et de l'échelle nationale</p> <p>Des performances de tri relativement bonnes</p>	
<p>Une part de refus qui reste importante notamment pour les corps plats qui reste à réduire sur le territoire</p>	<p>Néanmoins, à l'échelle du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Déchets (SMICTOM) Nord, en charge de la gestion de la collecte des déchets sur le territoire de la CCBJB, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) poursuivra sa hausse observée entre 2016-2018 malgré les démarches de réduction des déchets à la source menées sur le territoire depuis plusieurs</p>
<p>Des déchetteries relativement performantes qui répondent aux besoins actuels</p>	
<p>Un traitement des déchets ménagers et industriels hors-territoire engendrant des nuisances et consommations d'énergie liées au flux d'acheminement</p>	
<p>Une valorisation énergétique des déchets ménagers performante</p>	

	<p>Aucune démarche d'économie-circulaire et de valorisation des déchets agricoles en cours sur le territoire</p>	<p>années.</p>
	<p>Des actions de sensibilisation auprès du public pour la réduction de la production de déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation organique (compostage...)</p>	<p>Les projets structurants en lien avec le développement économique du territoire viendront considérablement augmenter la production de déchets ménagers et assimilés et déchets du BTP à collecter et à traiter. Par ailleurs, la hausse des volumes attendue entrainera un trafic de camion supplémentaire ainsi qu'une augmentation des capacités d'accueil et d'enfouissement sur le territoire et en dehors.</p> <p>Ainsi, si les déchetteries sont relativement performantes et répondent aux besoins actuels, l'augmentation de la quantité liée aux projets économiques et la diversité des flux à traiter pourrait venir compromettre leur fonctionnement. Les sites accueilleront ainsi des quantités de déchets plus importantes à stocker et leurs potentielles extensions ou délocalisations impacteront les paysages.</p> <p>Les démarches de sensibilisation de réduction des déchets à la source et d'optimisation du recyclage ne parviendront pas atteindre les objectifs fixés par les grandes orientations nationales et régionales (Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte, SRADDET Grand-Est). Néanmoins, la part de valorisation des déchets acheminés à l'usine de traitement et de valorisation des déchets à Chaumont se maintiendra.</p>
<b>SOUS SOL ET CARRIERES</b>		
	<p>Thématique sous-sol et carrière en attente du Schéma Régional des Carrieres (SRC)</p>	

DOCUMENT DESTINE A L'AVANCEE

## 2. Enjeux hiérarchisés

ENJEUX DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PLUi	IMPORTANCE DE L'ENJEU
Lutter contre les pollutions des masses d'eau souterraines et superficielles en poursuivant la protection des captages et en limitant l'installation d'activités polluantes	1
Conditionner le développement du territoire en fonction des capacités d'alimentation en eau potable et des performances des systèmes d'assainissement	2
Poursuivre les efforts d'amélioration des performances des réseaux et des dispositifs d'assainissement du territoire afin de réduire les impacts sur les milieux naturels	2
Diminuer la production et la collecte de déchets ménagers par habitant, et augmenter en parallèle les tonnages d'emballages recyclables	2
Accentuer la valorisation organique, énergétique et de matière des déchets	3
Poursuivre les actions et initiatives déjà mises en place sur le territoire	3

DOCUMENT DE TRAVAIL  
10/2019

## V. Risques, nuisances et pollutions

### 1. Analyses atout/faiblesse et perspectives au fil de l'eau

Indicateurs de suivi du territoire	
<p><b>Risques naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; XX arrêtés de catastrophe naturelle</li> <li>&gt; 2,5% du territoire soit 28 communes touchées par le risque d'inondation par débordement dans le cadre des Atlas des Zones Inondables</li> <li>&gt; 11 communes concernées par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Marne Moyenne</li> <li>&gt; 6,2% du territoire impacté par le risque de remontées de nappe sub-affleurantes ou fortes</li> <li>&gt; 13 communes concernées par le risque de rupture de barrages</li> <li>&gt; 6 communes soumises au risque d'effondrement et d'affaissement des cavités souterraines</li> <li>&gt; 1 aléa de glissement de terrain</li> <li>&gt; 2 aléas débolements</li> <li>&gt; 1 risque d'érosion des berges</li> </ul> <p><b>Risques technologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 site classé SEVESO (Nully)</li> <li>&gt; 23 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur 20 communes</li> <li>&gt; 3 voies support de Transport de Matières Dangereuses : RN67, ligne n° 020 000 et le canal entre Champagne et Bourgogne</li> <li>&gt; 24 communes impactées par le passage de 2 canalisations de gaz et 1 canalisation de pétrole (1 oléoduc)</li> </ul> <p><b>Pollutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 BASOL et 76 BASIAS</li> </ul> <p><b>Nuisances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 2 Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : Etat et Conseil Général</li> <li>&gt; 1 infrastructure classée catégorie 3 : la RN67</li> <li>&gt; Près de 7 logements et 17 habitants impactés par des nuisances sonores supérieures à 68 dB(A)</li> <li>&gt; 4 lignes Hautes et Très Hautes tensions</li> </ul>	
Atouts / faiblesses	Perspectives d'évolution au fil de l'eau
<b>RISQUES NATURELS</b>	
Des risques inondations par débordement du cours d'eau et remontées de nappes concentrés dans les principales vallées, secteurs les plus peuplés	L'identification des secteurs à risques soumis aux inondations dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) permet la limitation de l'exposition des personnes et des biens dans une partie des communes exposées au risque. Les actions dans le cadre du PRGI et du SDAGE Seine-Normandie se poursuivront permettant une meilleure prise en compte du risque sur le territoire.
Des risques naturels relativement connus (AZI) et bien pris en compte (SDAGE, PRGI, PPRI...)	
Des risques de mouvements terrains localisés (effondrements, érosion des berges, éboulements) à prendre en compte	
Des secteurs épargnés des principaux risques naturels (secteurs de plateaux / secteurs à l'Est du territoire)	
Un changement climatique à anticiper qui vient exacerber les risques naturels et technologiques présents sur le territoire	
Néanmoins, pour les communes qui présentent un aléa connu sans prescriptions particulières associées (AZI...), l'absence de PLUi ne permettrait pas d'éviter l'exposition de futurs habitants potentiels des risques associés aux inondations.	

	<p>De plus, en l'absence de PLUi, la poursuite de l'imperméabilisation des sols risquerait d'entraîner de nouveaux risques de ruissellements et des situations de vulnérabilité en cas d'évènement pluvieux important dans le contexte de changement climatique.</p> <p>Les aléas liés aux mouvements de terrain et notamment les effondrement/affaissement, éboulement et érosion des berges pourraient se poursuivre en l'absence de PPR mouvement de terrain permettant de limiter la vulnérabilité des populations touchées. Le contexte de changement climatique viendra exacerber les risques de retrait-gonflement des sols pouvant avoir des impacts (fissures, instabilité des sols dans le cadre des fondations) essentiellement sur les bâtiments et les activités économiques.</p>
<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES, NUISANCE ET POLLUTIONS DES SOLS</b>	
<p>Des risques liés aux industries plutôt limités (seul 1 Seveso seuil bas) sur le territoire malgré la présence de secteurs plus impactés</p>	<p>La connaissance des risques technologiques sur le territoire permet de maîtriser l'exposition des populations et de préserver l'environnement des pollutions.</p>
<p>Des nuisances sonores liées à la RN67 exposant les habitants à proximité et quelques Points Noirs de Bruit qui restent à résorber pour améliorer la qualité de vie de la population</p>	<p>Néanmoins, on peut estimer que l'absence de maîtrise de l'urbanisation de nouveaux secteurs notamment d'activité économique risquerait de provoquer une hausse du nombre de personnes exposées aux risques industriels et de transports de matières dangereuses.</p>
<p>Des sites soumis à des pollutions potentielles ou avérées héritées de l'ère industrielle principalement concentrés sur la commune de Joinville</p>	<p>Au fil de l'eau, les circulations motorisées devraient diminuer, de concert avec les nuisances sonores à l'exception des secteurs de Points Noirs identifiés et les nouveaux secteurs ouverts à l'urbanisation. Pour autant, en l'absence de PLUi, les objectifs et mesures inscrites dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat et du Conseil Général de la Haute-Marne pourraient ne pas être déclinés à l'échelle du territoire. Les populations resteraient affectées par les nuisances de la RN67, d'autant plus que les politiques de développement de modes alternatifs à la voiture ou encore le recours au fret ferroviaire pour les flux de marchandises n'augmenteraient que très peu au fil de l'eau.</p> <p>Le faible renouvellement urbain du territoire en l'absence de PLUi, ne permettra pas de requalifier l'ensemble des sites et sols pollués ou potentiellement. Réalisé au coup par coup lors de projets, la dépollution des sites et sols pollués pourra ponctuellement venir réduire les risques de</p>

	pollutions des ressources naturelles que sont le sol et l'eau.
--	--

## 2. Enjeux hiérarchisés

ENJEUX DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PLUi	IMPORTANCE DE L'ENJEU
Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels par la prise en compte des AZI et du PPRi Marne Moyenne, par un urbanisme résilient au cours d'eau	1
Prendre en compte les risques d'inondation liés à la rupture de barrage qui impactent plusieurs communes	2
Limiter la vulnérabilité et protéger les populations à proximité des sites industriels (SEVESO, ICPE...)	2
Tenir compte du risque de transport de Matières Dangereuses dans l'aménagement du territoire	2
Requalifier les sites et secteurs pollués ou potentiellement	2
Anticiper le changement climatique qui vient exacerber les risques technologiques	2
Limiter les nuisances liées aux ondes électromagnétiques	2
Résorber les nuisances sonores liées à la RN67 exposant les habitants à proximité et quelques Points Noirs de Bruit	3

DOCUMENT DE TRAVAIL 10/2019